

---

ABOU DABI – Réunion conjointe du GAC et de la ccNSO  
Mardi 31 octobre 2017 – 13h30 à 14h15 GST  
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER: Bonjour à tous, nous allons commencer, nous allons commencer, nous avons très peu de temps, donc je vous prie de bien vouloir prendre place.

Nous avons notre séance, comme d’habitude avec nos collègues de la ccNSO. Nous n’avons pas énormément de temps, donc nous allons essayer de passer en revue les différents points de l’ordre du jour avec eux.

On pourrait peut-être afficher l’ordre du jour sur le deuxième écran, ce serait utile.

Mais entre-temps, permettez-moi de commencer et donner la bienvenue à nos collègues, ils vont se présenter pour les nouveaux arrivants au GAC. Merci beaucoup.

KATRINA SATAKI: Merci Thomas, je m’appelle Katrina Sataki, je suis présidente du conseil de la ccNSO, de la région européenne.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

A mon côté, Nigel Roberts qui appartient au conseil en représentation de la région européenne. Et il n'y a pas d'autres collègues du conseil ici.

S'il y a des questions auxquelles nous ne pouvons pas répondre, je serais ravie de vous transmettre ces informations plus tard.

Alors, le premier point de notre ordre du jour ce sont les codes à trois lettres de la liste ISO 3166 qui sont exclus à l'heure actuelle. C'est un sujet de grand intérêt pour le GAC, je le sais. Pour ce qui est l'utilisation de nom de territoires et de pays au premier niveau dans les séries ultérieures, c'est l'autre point de l'ordre du jour.

Nous avons vu qu'il y a eu des discussions au sein du GAC, nous avons reçu la lettre que vous avez envoyée à la GNSO, vos conditions et nous aimerions connaître davantage quel est votre point de vue, vos opinions pour voir si on peut trouver un terrain d'entente où l'on puisse collaborer, connaître un petit peu quels sont vos plans, quels sont vos points de vue. Nous serions ravis de vous écouter.

THOMAS SCHNEIDER:           Merci Katrina. Comme vous l'avez bien dit, ce sont des sujets qui intéressent énormément les gouvernements. Nous avons

---

partagé certaines inquiétudes que nous avons à cet égard avec la ccNSO par rapport aux ccTLD.

Et les deux points que vous avez soulevés sont assez reliés entre eux. La question des codes à trois lettres de la liste ISO 3166 est aussi très intéressante pour le GAC.

Et donc il est important pour nous aussi de voir quel est votre point de vue par rapport à ces sujets et quelles sont les conditions générales ou les inquiétudes ou les conditions générales.

Le GAC a accepté de faire partie du groupe de la piste de travail numéro 5 avec certaines conditions donc nous aimerions savoir quelles sont aussi vos conditions.

Nous avons un groupe qui se penche sur les noms géographiques aussi.

Et donc nous allons maintenant ouvrir le débat aux représentants du GAC et aux membres de la ccNSO et au registre ccTLD pour voir ce que vous en pensez.

D'après ce que j'ai pu lire au niveau de vos conditions, il y a un certain chevauchement par rapport aux conditions, et donc je pense que nous avons des intérêts en commun.

---

J'espère donc qu'on va pouvoir partager nos idées, nos inquiétudes par rapport aux noms de pays de territoire et aux codes à trois lettres.

Les commentaires seront les bienvenus. La Suisse s'il vous plait.

SUISSE:

Merci beaucoup, merci d'être ici. Je voulais savoir si vous envisagez de lancer un PDP ou un processus d'élaboration de politique sur les codes à trois lettres. Merci beaucoup.

KATRINA SATAKI:

Merci beaucoup de votre question. Pour le moment nous n'envisageons pas de travailler sur d'autres processus d'élaboration de politique. Plus tard aujourd'hui, je vais faire un point par rapport à cela.

Comme vous l'avez vu dans notre lettre à la GNSO, nous avons signalé que nous nous réservons le droit de participer au travail du PDP de la GNSO sur l'utilisation des noms géographiques et que donc notre participation à ce groupe ne nous empêche pas de lancer d'autres processus concernant ce type de noms de pays.

Mais pour le moment, nous n'envisageons pas de le faire.

---

THOMAS SCHNEIDER:           Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres commentaires ou question ? La Norvège.

NORVEGE:                        J'ai une question. Est-ce que la ccNSO a une position commune par rapport à l'utilisation des noms géographiques dans les nouvelles séries ? J'aimerais savoir où vous en êtes par rapport à cette discussion et par rapport au guide de candidature.

KATRINA SATAKI:            Merci beaucoup pour cette question. Je pense que notre communauté n'est pas différente des autres. Nous avons différents points de vue au sein de notre communauté.

Il y a des membres qui sont plus ouverts à la possibilité d'avoir des noms géographiques en tant que ccTLD et d'autres ont des points de vue plus restrictifs.

Toutefois, notre position commune a été exprimée spécifiquement dans une déclaration exprimée par l'association de nom de domaine de l'Asie Pacifique, et l'association de registres ccTLD en Europe. Et nous attendons encore les associations de l'Amérique Latine et de l'Afrique qui vont nous rejoindre prochainement.

---

Nous sommes ouverts, notre position commune est que nous sommes ouverts aux discussions pour essayer de trouver une meilleure solution, une solution meilleure que celle qui est proposée dans le guide de candidature. Et donc nous sommes ouverts à ces discussions.

Mais si nous n'arrivons pas à obtenir un consensus par rapport à une autre solution qui puisse être satisfaisante pour tous, et ce serait quelque chose sans précédent pour les registres ccTLD, parce que si nous n'arrivons pas à arriver à un consensus par rapport à une solution meilleure qui puisse être satisfaisante pour tous, et bien à ce moment-là, nous devons garder le consensus auquel nous sommes arrivés il y a plus de 5 ans et qui figure sur le guide de candidature.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: Merci beaucoup d'être venus.

Je viens de rentrer dans la salle du GAC parce qu'il y avait une réunion avec le groupe de parties prenantes non commerciales, et quelqu'un dans ce groupe a dit qu'il n'y avait pas de loi internationale de droit international, ou d'accord international,

---

mais je pense qu'on a parlé de loi, concernant le droit d'un pays sur un nom en particulier.

Je pense que c'est une décision par rapport à laquelle on peut débattre. S'il n'y a pas de loi qui autorise cela, il faut en débattre. Parfois il y a des lois qui sont communes, parfois il y a d'autres arrangements.

Donc nous ne sommes pas convaincus que l'on puisse établir une déclaration unilatérale en disant qu'on est libre de faire ce que l'on veut parce qu'il n'y a pas de loi. Par exemple, s'il n'y a pas de règle de vitesse, par rapport aux voitures, on ne peut pas non plus rouler à 300 km/h. Il doit y avoir une décision de bon sens, une directive qui donne des orientations.

Nous ne voulons pas que le problème avec les codes à deux lettres se reproduise. Nous sommes contents du fait que la ccNSO s'occupe de cette question, mais il faudrait au moins prendre en compte tous les commentaires de manière appropriée et ne pas compter sur cette question de majorité et minorité. Parce qu'autrement, il y a des gens qui ont des droits et qui restent dans une position minoritaire.

Je ne pense pas qu'on doive se baser sur cette question de majorité ou minorité, il faut trouver un consensus satisfaisant.

---

Et pour ce qui est du PDP, je pense que les PDP de la ccNSO sont différents de ceux des autres. Il y a des problèmes de ressources, des difficultés de certains gouvernements qui peuvent participer au PDP et qui peuvent rester un peu en retard par rapport aux progrès qui sont accomplis.

Voilà un petit peu mon point de vue.

THOMAS SCHNEIDER: Merci l’Iran. Y a-t-il d’autres questions pour la ccNSO ? La Suisse.

SUISSE: Oui, merci de me donner la parole à nouveau. Je vais faire un commentaire assez général.

C’est qu’on peut distinguer entre les processus de la ccNSO et ceux de la GNSO, mais il faut aussi voir quel est le cadre juridique applicable à un TLD. Pour les ccTLD, nous avons des approches assez subsidiaires qui restent dans les mains des communautés nationales pour établir le cadre juridique avec les opérateurs ccTLD. Et donc cela est très indépendant par rapport à l’ICANN.

Mais lorsqu’on parle de l’approche de la GNSO, on voit là-bas l’application des lois et les cadres contractuels.

---

C'est une distinction que l'on doit garder à l'esprit lorsqu'on parle des noms de pays et de territoires au premier niveau, des codes trois lettres dans la piste de travail numéro 5, est-ce que les arrangements contractuels doivent s'appliquer ou bien faut-il appliquer l'approche ccTLD, où l'on parle plutôt d'une approche plus subsidiaire ? Je ne sais pas si vous avez réfléchi à cela. Merci.

KATRINA SATAKI: Non. On n'y a pas réfléchi.

THOMAS SCHNEIDER: C'était la réponse. Très bien. Y a-t-il d'autres commentaires ou des questions ?

Une transcription, c'est une transcription, elle sera là pour toujours.

S'il n'y a pas d'autres commentaires, mais avant de donner la parole à l'Iran, nous savons que la piste de travail numéro 5, les co-présidents de ce groupe de travail sur la piste de travail numéro 5 essaient d'établir les procédures qui vont guider le travail du groupe.

D'après ce que j'ai compris, les conditions que vous avez établies et que nous, on a établies, et qu'on leur a transmises

---

semblent assez faciles à inclure dans leurs procédures. Alors que pour d'autres groupes, ces conditions peuvent ne pas être aussi évidentes.

J'ai dit aux co-présidents que nous devons essayer d'être innovateurs pour essayer de nous adapter un petit peu t pour trouver des solutions qui puissent être satisfaisantes pour tous, et qui permettent de créer de la confiance, ce qui est extrêmement important dans l'environnement où nous nous retrouvons.

Nous sommes prêts à travailler avec eux si nos critères peuvent être pris en compte dans leurs procédures. Nous croyons que ce ne sera pas difficile parce que nos processus sont assez en ligne avec ce qu'ils envisagent de faire.

Je ne sais pas ce que vous en pensez. Est-ce que vous pensez que vos critères seront acceptés aussi ?

KATRINA SATAKI:

Merci de votre question Thomas. Oui, nous avons eu des échanges avec la GNSO et nous leur avons demandé si nous allions recevoir une réponse à notre lettre. Ils ont reçu donc des lettres de votre part, de notre part, ainsi que de la part d'ALAC.

Certaines des conditions se recourent, sont les mêmes. Il y en a qui sont plus faciles à mettre en œuvre pour eux. Mais ils

---

essayent de trouver des solutions, de pouvoir répondre à toutes nos inquiétudes et de revenir vers nous avec une proposition satisfaisante.

Aujourd'hui, nous avons écouté des informations actualisées d'un des co-président de la piste de travail numéro 5, du ccTLD de .NO, c'est le nom de domaine pour la Norvège. Elle ne peut pas trop parler parce qu'elle n'a pas de voix, mais notre collègue de .UK a suffisamment de voix pour répondre à des questions si vous en avez.

Ensuite bon, s'il ne peut pas vous répondre, notre collègue de .NO pourrait reprendre la question.

Donc voilà, si vous avez des questions pour eux ils seront ravis d'y répondre. Mais bon, nous avons reçu des informations de leur part selon lesquelles ils encouragent les membres de la ccNSO et les ccTLD qui ne sont pas membres de la ccNSO à participer au travail du groupe de la piste de travail numéro 5.

Nous avons besoin de gens qui viennent des différentes régions et non seulement de la sous-région qui est déjà présente.

Bien sûr nous comprenons très bien que tout le monde ne peut pas participer, et cela est normal dans tous les processus et dans toutes les discussions ; mais plus on aura des gens qui rejoignent ce groupe, mieux nous arriverons à faire ce travail.

---

THOMAS SCHNEIDER: Nous avons eu cette discussion au sein du GAC pour savoir comment nous pouvons participer au travail de ce groupe, en plus du fait d’avoir un co-leader au sein de ce groupe, ce qui est déjà un signal important.

Mais on réfléchit à des moyens de pouvoir participer pour pouvoir véhiculer ou communiquer la diversité de points de vue que nous avons au sien du GAC.

Comment vous faites pour participer au sein de ce groupe ? Avez-vous des idées pour désigner, outre le co-président, d’autres personnes qui puissent participer ? Comment vous assurez-vous que la voix de votre organisation ne soit pas filtrée par un seul représentant ? Comment faire en sorte que tous les points de vue puissent être communiqués au sein de ce travail ? Comment vous organisez-vous pour participer à ce groupe, en plus de la nomination d’un co-président ? Voilà ma question.

KATRINA SATAKI: Nick de .UK, vous voulez répondre ?

NICK WENBAN-SMITH: Merci de m’avoir donné la parole, je suis la voix d’Annebeth qui n’a pas de voix.

---

C'est une très bonne question. Nous devons participer de manière active, efficace et constructive à ces processus de la GNSO.

Ma réponse serait que c'est ouvert à tous ceux qui souhaiteraient participer. Donc nous encourageons les ccTLD et nos collègues ccTLD de participer à ces groupes. Et nous essayons de préparer le terrain très soigneusement pour cela. Nous avons déjà la déclaration de l'Asie Pacifique, nous avons une déclaration unanime de 60 ccTLD qui inclut aussi le Royaume-Uni et Bruxelles, et maintenant nous attendons la déclaration des TLD de l'Amérique Latine et des Caraïbes.

Nous allons donc essayer de coordonner les commentaires, nous avons énormément de ccTLD et si ces déclarations sont communes, cela nous donne plus de force.

THOMAS SCHNEIDER: Le Pakistan, pardon, la Palestine.

PALESTINE: Merci de toutes ces précisions par rapport aux domaines à trois caractères. Nous en avons parlé de ces domaines au premier et au second niveau. Ma question a trait à la liste ISO 3666, et je voudrais savoir si cela dépend des intérêts des pays. On parle de la liste 3166 pardon. La Palestine a point PS, mais cela a trait à la

---

liste ISO, je veux savoir si ceci est automatiquement réservé pour le gouvernement merci.

NICK WENBAN-SMITH: Le guide de candidature, le guide de 2012, ce guide de 2012 pour les nouveaux gTLD reconnaissait cette situation parce qu'on parle ici d'un territoire de politique de la GNSO et on va au-delà des codes à deux caractères. On parle de ce qui est inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

Mais ce dont on parle ce sont les protections géographiques, il y a des termes géographiques, et il y a des termes de connotation géographique. On a les codes ISO à trois lettres, les codes ISO 3166 auxquels fait référence la Palestine qui sont bloqués et ils ne peuvent pas être utilisés en tant que gTLD.

Ils sont bloqués et voilà la position qui sera maintenue.

THOMAS SCHNEIDER: Merci. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Merci monsieur le président, merci Katrina et Nick Wenban-Smith d'être ici avec nous cet après-midi, vous êtes toujours les bienvenus.

---

Nick vous avez dit ou vous avez mentionné plutôt cette déclaration, ainsi que la déclaration de position de l'Asie Pacifique. Et que se passe-t-il avec les autres régions ? Elles sont en voie de préparer leur propre position, leur position par rapport au code à trois lettres de la norme ISO 3166 ? Quelle est la chronologie que vous estimez pour les positions de la ccNSO ?

KATRINA SATAKI:

Il faut faire une différence entre la ccNSO et les positions régionales. On a l'Asie Pacifique comme une région, et c'est une organisation régionale qui correspond au ccTLD d'une région en particulier.

Alors on a la déclaration de deux organisations régionales, et comme on l'a déjà dit, nous espérons que la région de l'Amérique Latine et la région Afrique avec leurs organisations régionales respectives nous rejoignent.

Tout dépendra de leur propre chronologie.

NICK WENBAN-SMITH:

La région de l'Amérique Latine et les Caraïbes aura sa réunion le 15 novembre, nous espérons donc une déclaration.

---

ROYAUME-UNI : Je voulais dire que le gouvernement britannique soutient la déclaration du centre, la déclaration relative aux codes à trois caractères en tant que TLD. Seulement ceux qui apparaissent sur la liste ISO 3166 devraient être bloqués.

Toutes les autres combinaisons à trois caractères devraient être disponibles si je comprends bien. Je vois qu'on me dit oui de la tête alors j'ai bien compris.

Pour les codes à deux caractères, ils sont tous réservés. Je crois que c'est la situation actuelle, qu'ils soient ou pas sur la liste. C'est correct ? Nick me dit oui.

NICK WENBAN-SMITH: Une des choses qui est bien claire, c'est que la norme ISO 3166 n'est pas statique. Par contre elle est dynamique, elle change au fur et à mesure que les pays sont créés et qu'ils changent de nom.

Alors il est important pour la création future de ccTLD d'avoir les différentes combinaisons réservées pour qu'elles soient utilisées par ces noms de pays.

KATRINA SATAKI: Oui et je pense que l'Europe est heureuse de savoir que nous avons l'accord du Royaume-Uni.

---

THOMAS SCHNEIDER: Il nous reste peu de temps alors je vais passer la parole à l'Indonésie, l'Iran et l'Argentine.

INDONESIE: Merci Thomas. Je pense qu'il y a eu différentes déclarations de différentes régions; je veux vous rappeler que nous avons aussi une déclaration de l'Asie.

THOMAS SCHNEIDER: L'Iran ?

IRAN : Merci monsieur le président, j'ai une question et puis un commentaire.

La question est la suivante, lorsqu'on parle d'Asie Pacifique, nous parlons d'une opinion coordonnée de toute la région Asie Pacifique ou il y a des pays de la région qui font une suggestion au nom de la région ? Je veux savoir s'il y a une coordination de tous les membres de la région Asie Pacifique. Voilà ma question.

Et puis, pour ce qui est de l'utilisation des codes à deux caractères, nous croyons que cela devrait répondre à l'accord spécifique du pays associé à ce code. On ne veut pas nous trouver dans une situation à deux règles. Notre opinion est qu'il

---

doit y avoir un accord spécifique par écrit du pays en question pour éviter les problèmes que nous avons eus au préalable.

KATRINA SATAKI:

Merci l'Iran.

En réponse à votre première question, et bien comme vous le savez, les ccTLD, en réalité je dois dire que l'ICANN a 5 régions, et dans certaines régions les ccTLD font partie d'associations. Ces associations se réunissent et discutent de différentes questions. Pas tous les ccTLD sont membres des organisations régionales.

Toutefois, un grand nombre de ces ccTLD participent du travail.

En Asie Pacifique, il y a l'association APTLD, les domaines de premier niveau d'Asie Pacifique. Ils ont tenu une assemblée générale en septembre. C'est une des idées qui est née à partir des discussions, on a fait une déclaration commune, cette déclaration a été débattue par courriel et l'organisation régionale en particulier a accordé une déclaration.

Plus tard, en octobre, il y a eu une assemblée générale pour Center, à savoir l'organisation régionale européenne pour les registres de domaines de premier niveau. Et encore une fois, l'assemblée générale de cette organisation dénommée center a discuté cette déclaration de la part des ccTLD. Et cette déclaration a été approuvée.

---

En novembre prochain, dans la région Amérique Latine, les registres de la région membres de l'organisation régionale tiendront leur assemblée générale. Nous espérons que cette question y sera discutée et qu'il y aura une déclaration conjointe.

On aura la déclaration d'Asie Pacifique, de l'Europe et de ces organisations régionales.

J'ai répondu à votre première question ?

IRAN : Oui.

KATRINA SATAKI: Et pour ce qui est de votre deuxième commentaire, je ne sais pas si j'ai bien compris, je vais demander à Nick d'y répondre.

NICK WENBAN-SMITH: Pour ce que je comprends, les règles d'attribution des codes de pays à deux caractères a trait à l'intérêt manifesté par une des parties, voilà la réponse que je peux trouver à votre question.

IRAN : Oui, il y a un accord spécifique. Merci.

---

THOMAS SCHNEIDER: L'Argentine.

ARGENTINE : Plusieurs membres du GAC m'ont envoyé des courriels disant qu'ils voudraient collaborer avec nous pour participer de la piste de travail 5. Jeudi matin, il y aura une séance de trois heures. Quelques membres du GAC m'ont contacté également pour évaluer si les indicateurs géographiques par exemple seront considérés.

La question est que les règles et la portée doivent encore être définies, il est donc important que si vous avez des idées et vous ne pouvez pas participer, vous me les fassiez parvenir, parce que les termes de référence vont être définis au début de la séance de jeudi, et même plus tard.

Alors, gardez cela à l'esprit ; la réunion aura lieu dans une petite salle, alors allez de bonne heure pour trouver une place.

THOMAS SCHNEIDER: Le Nigéria. Il est clair, c'est quelque chose de très sensible, alors on veut consacrer tout le temps possible avant de traiter d'autres questions. Mais c'est une question vraiment centrale. Le Nigéria maintenant.



---

Je crois que la structure du DNS a été configurée d'une manière. À ce moment-là, personne ne pensait qu'il y aurait autre chose que des codes à deux caractères pour les pays. À ce moment-là, il y avait 7 domaines génériques de premier niveau, et si vous regardez le RC1591, là on a les codes de pays à deux caractères, et là, il y avait très peu de possibilités d'avoir quelque chose de différent.

C'est le point de départ des années 90. Personne ne pensait à .MUSIQUE, à .AMAZON, etc. Et qu'il allait y avoir des codes à trois caractères pour les pays.

Il y a la liste ISO des codes à trois caractères qui est utilisée pour les sports, pour les villes, pour les aéroports, avec des systèmes à trois caractères, mais l'objectif ce n'était pas de l'utiliser pour l'internet comme domaine de premier niveau.

Mais à ce jour, on discute dans quelle mesure ils peuvent être utilisés.

.COM, comme nous le savons, est un nom générique de premier niveau et il peut y en avoir d'autres. On se trouvait face à une nouvelle situation.

On a les ccTLD et la perspective sur ces ccTLD de la ccNSO. Nous avons notre propre opinion. Il y a eu une évolution qui fait en sorte que nous soyons face à ces nouveaux enjeux. Et voir la

---

question de mieux décider ce qui doit être permis ou pas, quelles sont les meilleures conditions pour utiliser ces codes à deux caractères.

Je crois que ceci a évolué depuis le moment où tout le monde pensait que ce n'était pas possible.

Nick ?

NICK WENBAN-SMITH: Je suis tout à fait d'accord avec vous. C'est une explication très claire de la situation.

J'ai des nouvelles de l'association de la région africaine qui prépare sa déclaration. Alors je crois que toutes les communautés seront unies. C'est un mandat très important pour ceux qui participent.

THOMAS SCHNEIDER: Oui, il nous reste 5 minutes. Katrina.

KATRINA SATAKI: Il ne nous reste que 5 minutes ? Je vais parler vite et je vais vous donner un rapport mis à jour très bref sur les PDP et je passe la parole à Nigel.

---

NIGEL ROBERTS:

J'ai le plaisir de vous mettre à jour sur les progrès des PDP de la ccNSO par rapport au retrait des domaines de premier niveau. Je suis président de ce groupe de travail.

Dans les années 90, quand on a établi les codes, il y a des politiques qui ont été établies pour créer et transférer les responsabilités des ccTLD. LE RFC 1591 était la base de ce travail. Maintenant on sait de quoi il s'agit.

Mais récemment nous avons vu que pendant les dernières années, il y a eu plusieurs opportunités où les codes ISO qui correspondent aux ccTLD, bien qu'ils ne soient pas identiques à 100 % ont changé. Les pays et les territoires ont changé de nom, ils ont été divisés, ils ont été unis. Alors tout a changé.

Et c'est clair pendant le travail de politique que nous avons mené dans le cadre d'interprétation qu'il y avait des écarts et qu'il fallait aborder ces écarts de manière appropriée.

On a lancé ce PDP il y a quelques mois, on a mené des réunions téléphoniques à plusieurs reprises, et jeudi il y aura une réunion en personne.

On a révisé les modifications à la norme ISO qui n'étaient à 100%claires, et on a défini notre terminologie.

C'est-à-dire que nous progressons en permanence. Mais il y a quelque chose qui manque dans ce travail du cadre

---

d'interprétation. On avait la participation de la GNSO et nous avons pensé qu'il y avait un canal bidirectionnel de communication très utile. Je veux vous rappeler que nous espérons avoir ici les collègues du GAC qui puissent nous aider à ce processus. Comme dans d'autres opportunités d'ailleurs.

Si vous monsieur le président ou d'autres membres peuvent me contacter pour participer, nous serons très reconnaissants.

KATRINA SATAKI:

Merci beaucoup. On a des questions ? On a le temps pour une ou deux questions. Allez-y s'il vous plait.

NON IDENTIFIE:

Merci de l'information, et notamment sur le processus de PDP ; il faut voir que la ccNSO travaille pour progresser dans les questions de processus d'élaboration de politique, notamment pour ce qui est des noms de pays et de territoires, les noms géographiques et les codes à trois caractères.

Je voudrais savoir si la ccNSO pourra compléter ces processus d'élaboration de politique dans les temps établis et quelle est cette chronologie.

---

**NIGEL ROBERTS:** Je crois que vous parlez du retrait des PDP. Il s'agit d'un processus relativement simple. Il y a une ou deux choses à identifier. Le processus a trait au temps pendant lequel un ccTLD est préservé, lorsque le code ISO correspondant a été retiré.

Nous pensons que ce sera vers la moitié de notre janvier, mais on n'est pas très sûrs. Merci.

**NON IDENTIFIE:** On voulait savoir quelles sont les activités, notamment pour ceux ayant trait aux GA 17, 18 et 19. Quelles sont les activités ?

**NIGEL WENBAN-SMITH:** En réalité, le PDP donnera un résultat. Là il arrivera au GAC pour l'avis, puis au conseil d'administration pour approbation. Voilà les calendriers ou les chronogrammes dont nous disposons. On croit que ceci a été fait dans le cadre d'interprétation.

Et on ne peut pas prédire quel sera le processus. Mais j'imagine que vers la moitié de 2018, il y aura quelque chose à publier.

**KATRINA SATAKI:** Merci beaucoup, malheureusement on n'a plus de temps disponible pour continuer à traiter les points suivants. Peut-être on a été trop optimistes lorsqu'on a organisé cet ordre du jour.

---

THOMAS SCHNEIDER: On a encore une ou deux minutes. Vous savez le temps est relatif. Vous voulez prendre une minute pour parler de la révision des réunions ?

Et sinon, nous on peut en parler. On a eu des pourparlers avec d'autres SO et d'autres AC, avec le conseil d'administration, avec l'organisation ICANN pour les valeurs fondamentales de la participation informée et inclusive.

Il faut améliorer l'accessibilité des processus de l'ICANN, le travail de l'ICANN, les documents de l'ICANN.

Nous continuons à travailler là-dessus, et nous avons abordé la question avec l'ALAC aussi pour donner du soutien à l'ICANN pour ce qui est de l'amélioration de la compréhension, de la traçabilité des documents pour que ceux qui n'appartiennent pas à l'organisation et n'ont pas les ressources suffisantes puissent accéder facilement au processus.

Nous resterons en contact avec vous pour traiter de la question.

KATRINA SATAKI: Merci beaucoup. Le temps est fini.

THOMAS SCHNEIDER: Ok, oui, le temps est fini.

KATRINA SATAKI :                   Merci Thomas de ton soutien. C'est génial de travailler ensemble et nous souhaitons également la bienvenue, et félicitons la nouvelle présidente. Nous vous souhaitons beaucoup de succès et si vous avez besoin de soutien, nous sommes ici pour tout ce dont vous aurez besoin.

Merci à tous. À bientôt dans les couloirs et à bientôt à Puerto Rico.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci à tous. Bon, on a une pause de 30 secondes. La pause technique pour l'enregistrement. C'est le moment exact pour inviter les collègues de l'ALAC.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**